



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 23 octobre 2020

Première opération de démolition de bangas

Annoncées le 7 septembre par Jean-François COLOMBET, préfet de Mayotte, Délégué du Gouvernement, à l'occasion de la présentation de la Feuille de route de l'État pour le dernier trimestre 2020, les opérations de démolitions de bangas ont débuté hier matin, à M'tsangamouji, sur la lagune d'Ambato.

Sous l'autorité de Jérôme Millet, sous-préfet, Secrétaire général adjoint, les services de la DEAL ont procédé à la démolition de 3 bangas installés illégalement depuis une dizaine d'années sur cet espace protégé.

Chaque occupant a fait l'objet d'une enquête sociale, diligentée par les services de la DJSCS et de l'ACFAV, et s'est vu proposer, dès lors qu'il était français ou en situation régulière, une solution d'hébergement/relogement.

D'autres opérations de démolitions d'habitations illégales, d'une plus grande ampleur, sont appelées à se dérouler dans les prochaines semaines.

En même temps qu'elle permet de réduire les risques sanitaires liés à l'insalubrité publique, la politique de lutte contre l'habitat illégal, en libérant des emprises foncières, permettra de développer des projets d'aménagement public.

Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr

Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976